



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Décembre 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022/57

### Objet : TARIFS PRESTATIONS MUNICIPALES 2023

**Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO, Maire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'exposé du Maire, précisant que conscient des difficultés rencontrées par de nombreuses familles en raison du contexte social et sanitaire les tarifs n'avaient pas augmenté depuis 2020 ; pour autant au regard de la conjoncture actuelle impactant la ville, il est proposé pour 2023 les tarifs pour prestations dans le cadre de l'exercice 2023 comme suit :

➤ Pour les prestations péris. et extra-scolaires

Domaines	Tarifs 2022 en euros (€)			Tarifs 2023 en euros (€)		
	A	B	C	A	B	C
<b>Quotient familial (1)</b>						
<b><u>Périscolaire :</u></b>						
Tarifs Montsoul (2)						
Matin	1.30	1.50	1.60	1.33	1.53	1.64
Soir	1.87	2.11	2.33	1.91	2.16	2.38
Tarifs hors Montsoul						
Matin	1.75	1.94	2.17	1.79	1.98	2.22
Soir	2.85	3.21	3.54	2.92	3.29	3.62
<b><u>Centre de loisirs :</u></b>						
<b><u>Demi-journée</u></b> 7h/13h30 (mercredi matin avec repas)						
Tarifs Montsoul (2)	7.92	8.59	9.34	8.11	8.80	9.57
Tarifs Maffliers	14.59	15.92	17.43	14.95	16.31	17.86
Tarifs hors Montsoul	25.52	28.04	30.87	26.15	28.74	31.64
<b><u>Centre de loisirs :</u></b>						
<b><u>Journée</u></b> 7h/19h (Mercredi et vacances)						
Tarifs Montsoul (2)	11.08	12.34	13.65	11.35	12.64	13.99
Tarifs Maffliers	21.71	24.13	26.87	22.25	24.73	27.54
Tarifs hors Montsoul	41.60	46.17	51.32	42.64	47.32	51.60
<b><u>Restauration scolaire :</u></b>						
Tarifs Montsoul (2)		4.06			4.16	
Tarifs hors Montsoul		5.89			6.03	
Tarifs enseignants		5.60			5.74	
<b><u>Tarifs PAI (3) :</u></b>						
Montsoul (2)		1.63			1.67	
Hors Montsoul		3.48			3.56	
<b><u>Etude surveillée</u></b>		18.78 par mois			19.24 par mois	
<b><u>Participation de Maffliers</u></b> aux charges de fonctionnement du centre de loisirs de Montsoul (4)		21.61			21.61	

(1) Rappel du calcul du QF :

Revenus annuels imposables /12 + allocations familiales  
 Nombre de parts fiscales

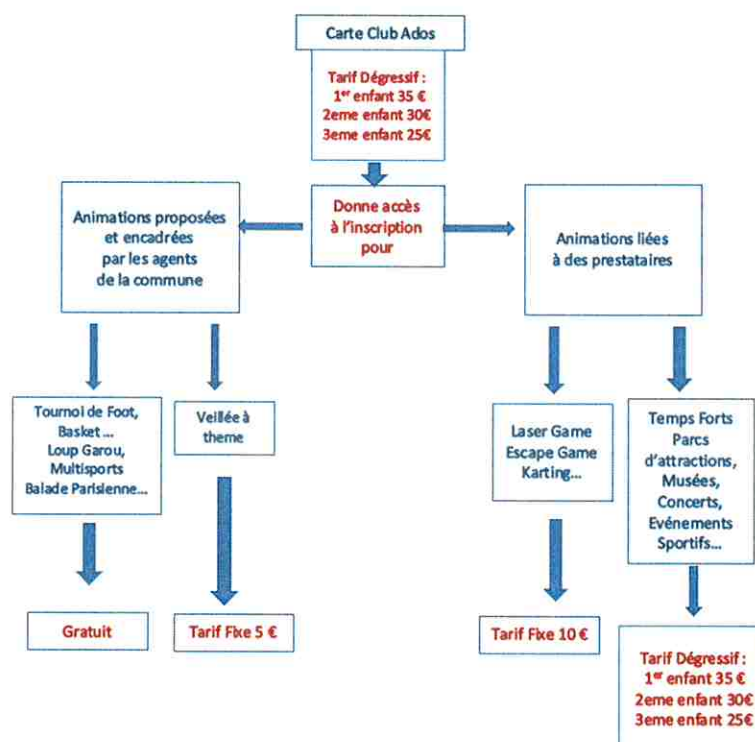
(2) Le tarif « Montsoul » s'applique aux personnes payant des impôts dans la commune et aux enseignants du 1er degré pour leurs enfants scolarisés à Montsoul. Aucune dérogation n'est possible en dehors de ces 2 cas.

(3) Ce tarif est appliqué pour les enfants relevant d'un PAI (plan d'accueil individualisé) nécessitant un régime alimentaire adapté. La famille fournissant le repas aux enfants, il est proposé de la faire participer aux frais d'accueil périscolaire en déduisant le tarif du repas.

(4) En application de la convention délibérée en Conseil Municipal du 30 juin 2017.

La majoration de 25 % sur les tarifs « imprévus » approuvés lors du conseil du 20 juin 2019 s'applique chaque année sur les tarifs annuels votés.

➤ Club ADOS



➤ Pour les prestations de locations de salles et autres lieux

Domaines	Tarifs 2022 en euros (€)		Tarifs 2023 en euros (€)		
	Week end & Jours Fériés	Journée et ½ Journée en semaine	Week end & Jours Fériés	Journée et ½ Journée en semaine	Demandes Associations Montsouloises (1X/an)
<b>Location Salle Polyvalente</b>					
Caution	900	900	900	900	900
Location	1500	1200	1650	1300	0
Forfait Ménage	200	200	250	250	0

Monsieur Le Maire précise - après avoir consulté la DGFIP et obtenu son avis favorable - que la commune se réserve la possibilité de modifier cette tarification, dans le cas où la prestation s'inscrirait dans la politique culturelle de la ville, où participerait à son rayonnement par le biais de sa représentation et/ou animation. Ainsi il pourrait être envisagé un partage des recettes engendrées par la billetterie et/ou la buvette, entre la ville et le producteur de la prestation, à raison d'une répartition modulable.



Domaines	Tarifs 2022 en euros (€)	Tarifs 2023 en euros (€)
<u>Location château des tilleuls</u>		
Caution	906	900
Location	553	600
Forfait Ménage	0	250

**Parking Automatisé « FOURCADE »****Tarifs 2023 en euros (€)**A l'Unité

## Stationnement payant paiement à l'unité

Durée de stationnement	Tarifs
15 mm	0.10 E
30 mm	0.25 E
45 mm	0.40 E
1h	0.50 E
75 mm	0.55 E
90 mm	0.60 E
105 mm	0.65 E
2h	0.75 E
3h	2 E
4h	4 E
5h	6 E
6h	8 E
7h	10 E
8h	14 E
9h	16 E
10h	18 E
11h	20 E
12h	23 E
13h	26 E
14h	30 E
15h	35 E

Par Abonnements

- Pour les Montsoultois : Gratuité du parking avec enregistrement préalable en Mairie ;
- Pour les particuliers hors commune :

Durée de stationnement	Tarifs
Journée	3 euros
Semaine (5 jours)	13 euros soit 2.6 euros/J
Mois (20 jours)	40 euros soit 2 euros /J
Semestre	220 euros soit 1.83 euros/ J
Annuel	400 euros soit 1.66 euros / J

En cas de non-paiement de la redevance, un Forfait Post Stationnement (FPS) d'un montant de 35 euros devra être payé ; dans le cas de durée dépassée il devra être payé un FPS diminué du montant de la redevance acquittée.

Monsieur Le Maire précise - une nouvelle fois dans ce cadre - que les villes de Maffliers et de Baillet-en-France envisagent la prise en charge en partie d'une catégorie d'abonnement de leurs résidents ; pour se faire une convention sera établie entre la ville de Montsoul et la ville concernée afin de pouvoir prétendre à l'émission de titre de recettes pour les sommes dûes.

➤ Pour les prestations funéraires

Domaines	Tarifs 2022 en euros (€)	Tarifs 2023 en euros (€)
<u>Cimetière</u>		
Concession pour 15 ans	359	359
Concession pour 30 ans	719	719
<u>Caveau provisoire</u>	Tarifs 2022 en euros (€)	Tarifs 2023 en euros (€)
Les 20 premiers jours	2,74	2,74 par jour
A compter du 21ème jour	0,38	3,50 par jour
<u>Columbarium</u>	Tarifs 2022 en euros (€)	Tarifs 2023 en euros (€)
Case pour 15 ans	959	959
Case pour 30 ans	1378	1378
<u>Vacation de Police</u>	20	20

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'orientation tarifaire des différentes prestations de la ville pour l'exercice 2023 ;
- **ACTE** sa mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 ;
- **AUTORISE** Le Maire à prendre tout acte à la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 16/12/2022  
 Publié le : 16 /12/2022  
 Exécutoire le : 16 /12/2022

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
 Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
 (Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BÉGARD

Directeur Général des Services



Le Maire,



Silvio BIELLO